

#17 | mars 2023

## Démarchage commercial



À partir du 1<sup>er</sup> mars 2023, le démarchage commercial par téléphone est interdit le week-end et les jours fériés. Le **démarchage commercial téléphonique des consommateurs est autorisé du lundi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h à 20h**. Il est, en revanche, **interdit le samedi, le dimanche et les jours fériés**. C'est ce que prévoit un décret paru au *Journal officiel* le 14 octobre 2022.

Par ailleurs, un consommateur ne peut être appelé plus de 4 fois par mois par le même professionnel ou par une personne agissant pour son compte. Enfin, si un consommateur refuse le démarchage lors du premier appel, le professionnel a l'obligation de s'abstenir de le contacter durant une période d'au moins 60 jours (2 mois) à compter du refus.

## Ouverture guichet ressources

**Le guichet ressources petite enfance a ouvert ses portes lundi 6 mars 2023, de 10h à 12h (en accès libre), à la Maison Communale des Services Publics de Vern d'Anjou !**

Une animatrice du relais petite enfance vous accueille dans un espace dédié à l'information sur la petite enfance, les modes d'accueil, la parentalité et le métier d'assistant maternel. Vous y trouverez de la documentation et des ouvrages destinés aux parents, futurs parents et professionnels de la petite enfance. Des malles de jeux sont disponibles à l'emprunt (réservé aux assistantes maternelles).

**Le guichet est en accès libre de 10h à 12h tous les 1<sup>er</sup> lundis du mois (hors vacances scolaires)**

Plus d'infos auprès du Relais Petite Enfance de la CCVHA par mail à [rpe.ccvha@famillesrurales.org](mailto:rpe.ccvha@famillesrurales.org) ou au 07 83 10 78 55

## Nouvelle déclaration



Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) impérativement avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation.

**À savoir :** En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

## Dates à retenir

### Mars



**11** 10h. Badabulle par l'APEL Sainte Marie—Salle du FAR



**18 & 19** Foire Exposition de Printemps d'Erdre-en-Anjou



**19** 9h30 .Commémoration du 19 mars - Cimetières



**20 au 1<sup>er</sup>** Projet mobile par la compagnie Mesdemoiselles La Pouèze



**22** Journée Mondiale de l'eau - plus d'infos [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

### Avril



**2** 7h30-13h30 Randonnée Edith et Bertrand par les Cyclos Marcheurs Vernois - Maison pour Tous



**5** 1<sup>ère</sup> édition du *Région Pays de la Loire Tour*  
Course cycliste professionnelle

**Directrice de publication : Mme la Maire Yamina Riou**

**Rédaction :** Comité consultatif Erdre Infos : Mesdames Karine CHALAIN, Marie-Luce PETITEAU, Lucie LIPREAU-PINEAU, Nathalie POIRRIER, Ségolène DURET et Messieurs Tony Augereau, Joseph BELLARD, Joël BESNIER et Christian BERTHELOT, et Service Communication

**Mise en page :** Service Communication

**Date de parution :** Mars 2023

**Crédits photos :** Commune d'Erdre-en-Anjou

**Impression :** Imprimé en 500 exemplaires

**Dépôt légal :** N° ISSN 2822-7166

Du 4 au 7 avril 2023 se déroulera la 1<sup>ère</sup> édition du *Région Pays de la Loire Tour*, course cycliste professionnelle de niveau international. Ce nouvel événement porté par la Région des Pays de la Loire, en partenariat avec l'Association MSCO, s'inscrit comme un véritable projet de territoire à travers les 5 départements et avec une diffusion sur une chaîne nationale gratuite accessible à toutes et à tous.

Au-delà de la dimension sportive, la Région souhaite que cet événement soit à la fois une grande fête populaire et un outil de rayonnement du patrimoine et de ses différents savoir-faire. Le vélo, par ses valeurs de dépassement de soi et sa proximité avec le public, offre une formidable opportunité de partager des émotions fortes et de valoriser ce qui unit et ce qui relie les Pays de la Loire tout en mettant les projecteurs sur les enjeux de l'environnement qui sont une priorité.

Les communes déléguées de Vern d'Anjou et Brain-sur-Longuenée seront traversées le mercredi 5 avril 2023 à l'occasion de la deuxième étape qui reliera Clisson au Lion d'Angers. Le stationnement de tous les véhicules avec empiètement sur la chaussée est interdit, à l'exclusion des véhicules de ravitaillement, sur toute la zone énoncée du mardi 4 avril 2023 20h, au mercredi 5 avril 2023 18h.

La circulation de tous les véhicules sera interdite : fermeture au fur et à mesure de l'évolution de la course, pendant 10 minutes et jusqu'à la voiture balai de cette caravane, puis 15 minutes avant le passage de la course, jusqu'à la voiture balai spécifique.

## 2ème ETAPE 169,4 Km

### CLISSON - LION D'ANGERS

MERCREDI 5 AVRIL 2023

#### Vern d'Anjou

- rue du 19 Mars;
- D770, rue du Commerce;
- rue de la Fontaine;
- D73;

#### Brain-sur-Longuenée

- rue des Charmes;
- rue d'Anjou;
- rue de la Tannerie;
- Carrefour D73-D101;



**18 & 19 MARS**  
**VERN D'ANJOU**  
**38<sup>e</sup> FOIRE-EXPO**

**EXPOSITION VOITURES TUNING**



**ENTRÉE GRATUITE**

**VITRINES A GAGNER**  
1 LE SAMEDI  
1 LE DIMANCHE



Alors que le déploiement de la fibre se poursuit sur tout le département, Anjou Numérique a mis en service une plateforme d'aide aux usagers rencontrant des difficultés pour être raccordé ou ayant besoin d'informations : **0 801 870 009**, du lundi au vendredi, de 8h à 20h (service et appel gratuits).

Attention, ce service n'a pas vocation à se substituer au service après-vente des fournisseurs d'accès Internet. Ils restent responsables du suivi technique, commercial et des éventuelles pannes de leurs abonnés.

Contact :

[contact@anjou-numerique.fr](mailto:contact@anjou-numerique.fr)

<https://www.anjou-numerique.fr/>

## Culture : *Projet Mobile #4*

La Cie Mesdemoiselles présente



**Ateliers**  
**Spectacles**  
**Concerts**

**La Pouëze - Erdre en Anjou**  
Allée du Château de la Villenièze

**Soirées sous chapiteau**  
à prix libre  
Du 20 mars au 1 avril 2023

Infos  
[www.ciemesdemoiselles.fr](http://www.ciemesdemoiselles.fr)  
[mobile.mesdemoiselles@gmail.com](mailto:mobile.mesdemoiselles@gmail.com)  
06 69 94 84 76



Dans le cadre de la saison culturelle « Habille-toi, on sort ! », la compagnie Mesdemoiselles présente la quatrième édition de MOBILE, un projet d'actions culturelles... sous chapiteau, itinérant sur le département de Maine-et-Loire.

Pendant deux semaines, venez vivre une aventure collective, faite de cirque, d'acrobatie aérienne, d'ateliers, de rencontres et de spectacles !

Un vrai lieu de convivialité ouvert à tous les curieux dont le projet est mené en partenariat avec la commune d'Erdre-en-Anjou (La Pouëze) et la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

Programmation disponible sur [erdre-en-anjou.fr](http://erdre-en-anjou.fr) > Rubrique Agenda

Infos pratiques :

Tarifs : Prix libre

Réservations conseillées : [Compagnie Mesdemoiselles / mobile.mesdemoiselles@gmail.com](mailto:Compagnie Mesdemoiselles / mobile.mesdemoiselles@gmail.com) / 06 69 94 84 76

**Au mois d'avril**

- L'actualité du moment
- Des informations utiles au quotidien



**Conflit dans la famille, désaccord dans la fratrie, tensions entre parents séparés, besoin de trouver une solution pour les enfants ? Un médiateur familial peut vous aider...**



## **La médiation familiale, c'est :**

- Un espace neutre pour rétablir le dialogue
- Une réponse aux besoins de chacun, en particulier des enfants
- Une opportunité pour sortir du conflit
- Un temps pour prendre ensemble des décisions
- Une démarche volontaire auprès d'un professionnel impartial, en toute confidentialité

Fondée sur l'engagement volontaire des personnes, la reconnaissance des besoins de chacun et l'impartialité du médiateur, la médiation familiale est confidentielle.

## **Pour qui ?**

- Les parents en situation de rupture, de séparation ou de divorce
- Les jeunes adultes en rupture de liens avec leur famille
- Les grands-parents qui souhaitent garder des liens avec leurs petits-enfants
- Les familles en charge d'un parent âgé en perte d'autonomie ou en situation de handicap
- Les fratries confrontées à un conflit : succession, gestion d'une entreprise ou exploitation familiale, ou autre

## **Les différentes étapes :**

- L'entretien d'information et d'évaluation (individuel ou commun pendant ¼ d'heure)
- Les entretiens de médiation familiale ( 1h 30/ 2 h )
- Si les personnes le souhaitent, les accords peuvent être homologués par le juge aux affaires familiales

## **Le médiateur :**

- Diplômé d'Etat
- Garant du cadre de la médiation familiale
- Favorise une communication constructive entre les personnes
- Crée un climat de confiance
- Respecte la liberté des personnes en restant neutre

## **Le coût d'une médiation :**

- Le 1er entretien d'information est gratuit
- Participation financière de chaque personne suivant ses ressources pour chaque séance
- A titre d'indication, une personne au RSA s'acquittera de 2 € par rendez-vous. Le coût, très progressif, s'adapte à tous les budgets

**Lieux d'accueil : Angers, Segré, Baugé, Saumur**

## **Contact :**

<https://www.udaf49.fr/les-services-aux-familles/mediation/>

**Tel 02 41 36 54 08**